

**PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION DU MEMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES DUGONGS (*Dugon dugon*)
ET DE LEURS HABITATS DANS LEUR AIRE DE REPARTITION**

Aspects des espèces

Objectif 1 – Réduire les causes directes et indirectes de mortalité des Dugons				
Action	Niveau de priorité	Echéancier	Organisations	Objectif
1.1 Identifier, estimer et évaluer les menaces qui pèsent sur les populations de dugons et mettre en place des mesures appropriées afin d'aborder ces menaces.	Elevée (pour la gamme entière de dugons)	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Les menaces contre les dugongs ainsi que les mesures de conservation nécessaires sont identifiées, estimées et évaluées.
1.2 Réduire au maximum la capture accessoire et la mortalité des dugons pendant les activités de pêche.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs, pêcheurs et communautés de pêche.	La mortalité accessoire des dugongs due aux activités de pêche est minimisée.
1.3 Réduire au maximum la mortalité accessoire des dugongs causée par d'autres activités anthropiques.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et autres intervenants (p.ex, les opérateurs touristiques et pêcheurs amateurs).	La mortalité provenant d'autres activités anthropiques à l'encontre des dugongs est minimisée.
1.4 Réduire au maximum la capture illicite de dugongs.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales et communautés.	La capture illicite des dugongs est minimisée.
1.5 S'assurer que la subsistance et l'usage coutumiers des dugongs est durable dans les lieux où cela est permis.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et organisations et communautés basées sur les organisations.	La subsistance et l'usage coutumier sont fait de manière durable.

Objectif 2 – Améliorer nos connaissances des dugongs à travers la recherche et le suivi.

Action	Niveau de priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
2.1 Déterminer la répartition et l'abondance des populations de dugongs afin de fournir une base aux futurs efforts de conservations et aux actions.	Elevé	Immédiat	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Acquérir des Connaissances relatives à la répartition et au nombre d'individus de la gamme entière des dugongs.
2.2 Mener des recherches et un travail de suivi sur les dugongs.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Un travail de recherche et de suivi qui promouvoit la conservation des dugongs est mené.
2.3 Rassembler et analyser des données qui aideraient à déterminer les causes de mortalité, la Réduction des menaces et des approches améliorées des pratiques de conservation.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Les données sont rassemblées et analysées afin d'améliorer les pratiques de conservation et sont rapportés dans les rapports nationaux.

Aspects des habitats**Objectif 3 – Protéger, sauvegarder et aménager les habitats des dugongs.**

Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
3.1 Identifier et établir des cartes des principaux habitats de dugongs tels que les nappes de zostères.	Elevé	Immédiat	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Les principaux habitats de dugongs sont déterminés et établis sur cartes.
3.2 Etablir les mesures nécessaires à la protection et conservation des habitats de dugongs.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et communautés locales.	Des mesures de protection et conservation des habitats de dugongs sont élaborées et mises en oeuvre.
3.3 Evaluer les risques de dégradation des habitats de dugongs et élaborer des mesures afin de les pallier.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et communautés locales.	Les risques relatifs aux habitats des dugongs sont évalués et des actions sont entreprises afin de pallier ces risques.

Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
3.4 Déterminer et réhabiliter, où cela s'avère nécessaire les habitats endommagés des dugongs.	Moyen	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et communautés locales.	Les principaux habitats endommagés des dugongs sont déterminés et là où cela s'avère nécessaire des mesures y remédiant sont prises.
Objectif 4 – Améliorer nos connaissances des habitats de dugongs à travers la recherche et le suivi.				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
4.1 Mener un travail de recherche et de suivi sur les principaux habitats de dugongs.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et communautés locales.	Le travail de recherche et de suivi qui promouvoie la conservation des dugongs est mené.

La sensibilisation et Enseignement

Objectif 5 – Renforcer la sensibilisation relative à la conservation des dugongs				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
5.1 Elaborer des programmes d'enseignement, de sensibilisation et d'information.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	Des programmes sont mis en œuvre et les besoins en conservation des dugongs sont amplement portés à la connaissance de tous les intervenants.
5.2 Consulter les communautés locales afin d'encourager leur participation active dans les efforts de conservation.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales et communautés locales.	Les communautés locales sont impliquées de façon active dans la conservation des dugongs.

Objectif 6 – Renforcer la coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
6.1 Collaborer avec les Etats signataires et non-signataires et les aider à combattre le commerce illicite international et interne. Et coopérer dans le renforcement des activités en relation avec les produits des dugongs.	Moyen	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales.	Le commerce illicite est contrôlé par le biais d'action de coopération.
6.2 Développer et mettre en œuvre des mécanismes dans le but d'un échange d'informations efficace.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs et communautés locales.	Des mécanismes sont établis et utilisés par les Etats signataires pour une meilleure coopération et échange d'informations.
6.3 Améliorer le travail de coordination entre les secteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux et les communautés dans le domaine de la conservation des dugongs et de leurs habitats.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, et communautés locales.	Le travail de coordination entre les secteurs gouvernementaux, non-gouvernementaux et les communautés est établi dans le domaine de la conservation des dugongs et de leurs habitats.
6.4 Développer et mettre en œuvre une base de données régionale contenant des informations pertinentes relatives à la conservation et la gestion des dugongs.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs.	D'importantes informations relatives à la gamme entière des dugongs sont à la portée de toutes les parties du MdE.
Objectif 7 – Promouvoir la mise en œuvre du MdE				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
7.1 Encourager tous les Etats de l'Aire de Répartition à participer au MdE ainsi qu'à ses activités de conservation et de gestion.	Moyen	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales.	Le MdE comprend tous les Etats de l'Aire de Répartition des dugongs.
7.2 Soutenir le Secrétariat du MdE afin que celui-ci assure la réalisation des objectifs de conservation et de gestion contenus dans le Plan.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales.	Le Secrétariat est établi et agit avec efficacité dans la mise en œuvre du MdE et du Plan de Gestion et de Conservation.
7.3 Recherche des ressources afin d'aider dans la mise en œuvre du MdE.	Elevé	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales, institutions donatrices et le secteur privé.	Des ressources adéquates sont obtenues pour la mise en œuvre du MdE.

Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
7.4 Créer des liens et développer des synergies avec d'autres conventions pertinentes sur la conservation régionale, des MdE et Accords.	Moyen	En cours	Organismes gouvernementaux pertinents, Organisations Intergouvernementales et non-gouvernementales et les Secrétariats d'autres Accords.	D'éventuelles complémentarités entre les dugongs et autres espèces marines sauvages dans les domaines de la conservation et la gestion sont identifiées et améliorées.

Les domaines présentant des difficultés

<i>Objectif 8 – Améliorer la protection légale des dugongs et de leurs habitats</i>				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
8.1 Encourager tous les Etats de l'Aire de Répartition, et s'assurer que les Etats Signataires intègrent à leur législation nationale des lois et des mesures de protection pour la conservation des dugongs et leurs habitats.	Elevé	Immédiat	Institutions gouvernementales compétentes.	Les dugongs et leurs habitats sont protégés par des lois nationales provenant de tous les Etats de l'Aire de Répartition.
8.2 Revoir et là où cela s'avère nécessaire renforcer la protection légale des dugongs et de leurs habitats.	Moyen	En cours	Institutions gouvernementales compétentes et autres intervenants (p.e concertation avec des organisations non-gouvernementales, les communautés locales et les institutions académiques).	Des lois de protections des dugongs sont revues, renforcées et là où cela s'avère nécessaires appliquées.
<i>Objectif 9 – Renforcer la coopération à l'échelle régionale, nationale et internationale dans le domaine du renforcement de capacité</i>				
Action	Niveau de Priorité	Échéancier	Organisations	Objectif
9.1 Promouvoir le renforcement de capacité à tous les niveaux afin de renforcer les mesures de conservation.	Elevé	En cours	Les institutions gouvernementales intergouvernementales et non-gouvernementales, universités et institutions de recherche, scientifiques et chercheurs, institutions donatrices, le secteur privé et organisations philanthropiques.	Des mécanismes d'aide aux activités de renforcement de capacité au sein des Etats Signataires sont établis et utilisés.

ANNEXE 1 : EXEMPLES D' ACTIONS SPECIFIQUES POUVANT ETRE MISES EN OEUVRE SOUS LE PCG

Cette annexe fournit une liste d'exemples relatifs à la Conservation et à la Gestion des objectifs du Plan. Ces exemples fournissent des indications relatives aux types d'activités qui pourraient avoir lieu à l'échelle locale, nationale et régionale. Certains exemples sont uniquement applicables dans quelques secteurs, les Etats Signataires du Mémorandum d'Entente auront besoin d'évaluer la pertinence d'approches particulières dans le contexte de leurs propres circonstances nationales.

Aspects des espèces

Objectif 1 – Réduire les causes directes et indirectes de mortalité des dugongs

1.1 Identifier, estimer et évaluer les menaces sur les populations de dugongs et développer des mesures appropriées afin d'aborder ces menaces

Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre:

- a) *Elaborer une base de données de référence et des programmes de suivi afin de rassembler des informations relatives à la nature et l'ampleur des menaces*
- b) *Mettre à jour de façon régulière les données existantes relatives aux menaces sur les populations de dugongs et leurs habitats*
- c) *Identifier les populations qui sont affectées par la subsistance traditionnelle, l'usage coutumier, la capture accessoire lors d'activités de pêche ainsi que d'autres sources de mortalité*
- d) *Mener des études socio-économiques au sein des communautés qui sont en relation avec les dugongs et leurs habitats*
- e) *Mettre en œuvre des programmes afin de mettre un terme aux primes irréversibles qui menacent les populations de dugongs*
- f) *Faciliter la mise à disposition de moyens de subsistance afin de minimiser l'impact social et économique irréversible en résultant*
- g) *Décréter au cas où cela n'est pas déjà fait des lois et interdire l'usage direct (capture ou tuerie) et le commerce interne des dugongs, certaines de ces parties ou produits, ainsi qu'autoriser en même temps des exceptions en ce qui concerne la subsistance traditionnelle et l'usage coutumier*
- h) *Etablir des programmes de gestion afin d'appliquer ces lois*
- i) *Négocier, où cela est approprié, des accords de gestion en concertation avec les autres Etats concernés*
- j) *Déterminer les ressources et sources de financement des programmes sus-cités*

1.2 réduire au maximum la capture et la mortalité accessoires des dugongs pendant les activités de pêche

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

- a) *Développer et utiliser des équipements, appareils et des techniques afin de minimiser la capture accessoire des dugongs lors d'activités de pêche artisanale ou commerciale, tels que l'usage d'équipements alternatifs, de clôtures ou limites spatiales, le contrôle de l'usage d'équipements connus pour être nuisible à la gamme entière des dugongs*
- b) *Mettre en place des procédés et des programmes complémentaires pour l'application de ces mesures*

- c) *Echanger des informations et, à la demande, fournir un soutien technique à d'autres Etats Signataires ou coopérants dans la promotion à ces activités*
- d) *Etre en contact avec les industries de la pêche, les organisations de gestion des activités de pêche et les groupes locaux afin de développer et mettre en œuvre ces activités*
- e) *Elaborer et mettre en œuvre la rétention nette et des programmes de recyclage afin de minimiser le dépôt d'équipement de pêche dans la mer ou sur les plages*
- f) *Fournir et assurer l'usage d'équipements côtiers servants au dépôt des déchets de bateaux*

1.3 Réduire au maximum la mortalité accessoire des dugongs provenant d'autres activités anthropiques

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

- a) *Evaluer le niveau, l'emplacement et l'impact des effets anthropiques sur les dugongs aux échelles écologiques pertinentes*
- b) *Réduire au maximum tout effet de l'homme sur les dugongs et leurs habitats dans les zones où la subsistance et l'usage coutumier sont maintenus*
- c) *Mettre en place des programmes de gestion appropriés afin d'assurer que les effets anthropiques sont traités en tenant compte des changements des taux de reproduction des dugongs en fonction du temps et de l'espace ainsi que d'autres effets sur l'espèce par mesure préventive*

1.4 Réduire au maximum la capture illicite des dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

- a) *Evaluer le niveau, l'emplacement et l'impact de la capture illicite des dugongs*
- b) *Mettre en place des programmes de gestion appropriés afin d'assurer que la capture illicite des dugongs est abordée*

1.5 S'assurer que la subsistance et l'usage coutumier des dugongs sont durables dans les zones où cela est permis

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

- a) *Evaluer le niveau, l'emplacement et l'impact de la subsistance et l'usage coutumier sur les dugongs à des échelles écologiquement pertinentes*
- b) *Réduire au maximum tout autre effet de l'homme sur les dugongs et leurs habitats dans les zones où la subsistance et l'usage coutumier persistent*
- c) *Déterminer les valeurs culturelles, de subsistance et les usages de dugongs (tant en terme de consommation que de non-consommation)*
- d) *Mettre en place des programmes de gestion culturellement appropriés afin d'assurer que la subsistance et l'usage coutumier des dugongs sont durables en tenant compte des changements des taux de reproduction des dugongs en fonction du temps et de l'espace ainsi que d'autres effets sur l'espèce par mesure préventive*
- e) *S'assurer que de tels programmes n'auraient pas de conséquences involontaires (ex. Un usage croissant d'autres espèces menacées telles que les tortues marines)*
- f) *Envisager le développement d'autres moyens de subsistance dans les endroits où la subsistance et l'usage coutumier des dugongs sont permis afin de minimiser les effets culturels et sociaux irréversibles*

- g) *Négocier où cela est approprié des accords de gestion relative à l'aspect durable de la subsistance et l'usage coutumier là où cela est permis, en concertation avec d'autres Etats concernés, dans le but d'assurer qu'un tel usage ne vienne pas infirmer les efforts fournis en terme de conservation*
- h) *S'assurer que la gestion d'autres espèces (y compris la pêche) n'ait pas de conséquences involontaires sur la subsistance et l'usage coutumier des dugongs là où cela est permis*

Objectif 2 – Améliorer nos connaissances des dugongs à travers la recherche et le suivi

2.1 Déterminer la répartition et l'abondance des populations de dugongs afin de fournir une base aux actions et efforts de conservation futurs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Mener des études de référence ou rassembler des informations secondaires relatives aux populations de dugongs en utilisant des techniques efficaces là où cela est possible y compris un travail de suivi basé sur les communautés*

2.2 Mener un travail de recherche et de suivi relatif aux dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Initier et/ou continuer le travail de suivi à long terme relatif aux priorités des populations de dugongs à des échelles d'espace appropriées dans le but d'évaluer l'état de la conservation, en utilisant une combinaison de techniques traditionnelles, scientifiques et basées sur la communauté où cela s'avère nécessaire*
- b) *Déterminer les voies migratoires à travers l'usage de techniques telles que les études génétiques et/ou les systèmes de poursuite par satellite là où cela est approprié*
- c) *Mener des études relatives aux dynamiques des populations de dugongs et leur taux de survie*
- d) *Promouvoir l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles pour la recherche et les études de gestion là où cela est possible*
- e) *Impliquer les communautés locales dans les programmes de recherche et de suivi en organisant des formations si nécessaire*
- f) *Revoir de manière périodique et évaluer les activités de recherche et de suivi*
- g) *Déterminer et inclure les priorités relatives aux besoins en matière de recherche et de suivi contenues dans les plans d'actions régionaux et sous-régionaux*
- h) *Mener des études en collaboration avec d'autres entités ainsi que le contrôle des identités génétiques relatives à l'état actuel de la conservation, des migrations et autres aspects biologiques et écologiques des dugongs*

2.3 Recueillir et analyser des données aidant à déterminer, les sources de mortalité, les moyens de réduire les menaces et les approches améliorées relatives aux pratiques de conservation

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en place:

- a) *Déterminer les actions relatives à la conservation et en donner la priorité aux populations*
- b) *Déterminer les tendances des populations en utilisant des informations locales là où cela est approprié*

- c) *Utiliser les résultats des recherches dans l'amélioration de la gestion, la réduction des menaces et évaluer l'efficacité des activités de conservation (ex. Perte d'habitats,...)*
- d) *Impliquer les communautés locales dans les programmes de recherche et de suivi en organisant des formations si nécessaire*
- e) *Organiser et harmoniser la collecte de données et les analyses de protocoles*
- f) *Elaborer et harmoniser des formats de rapport afin qu'ils puissent être utilisés afin d'informer les décideurs (locaux, régionaux, nationaux) là où cela est approprié*

Aspects des habitats

Objectif 3 – Protéger, sauvegarder et aménager les habitats des dugongs

3.1 Déterminer et des cartes des principales zones d'habitat des dugongs telles que les nappes de zostères

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

Déterminer et établir des cartes des zones d'habitat critique telles que les nappes de zostères et les couloirs de migration, en utilisant des techniques d'évaluation rapides là où cela est approprié

3.2 Etablir les mesures nécessaires à la protection et conservation des habitats de dugongs.

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre :

- a) *Déterminer et gérer les zones de conservation protégées, les sanctuaires ainsi que les zones de mises en quarantaine temporaires dans les secteurs d'habitat critique, ou prendre des mesures (ex. Le changement des équipements de pêche, interdiction des pratiques de pêche destructive, imposer des restrictions sur le trafic maritime) afin de mettre un terme aux menaces à ces secteurs et d'impliquer la communauté locale dans la mesure du possible*
- b) *Envisager la protection des habitats des dugongs en tant que partie de la gestion basée sur l'écosystème(ex. Les réseaux des secteurs maritimes protégés)*
- c) *Mettre en place des primes pour une protection adéquate des zones d'habitat critique en dehors des zones protégées.*
- d) *Evaluer les effets du développement marin et côtier et autre activités de l'homme sur les populations de dugongs et leurs habitats*
- e) *Effectuer le suivi et promouvoir la protection de la qualité des eaux contre la pollution terrestre et marine, y compris les débris marins, qui pourraient affecter de façon irréversible les dugongs et leurs habitats*
- f) *Renforcer l'application des interdictions existantes contre l'usage de produits chimiques et explosifs toxiques dans l'exploitation des ressources marines*

3.3 Evaluer les risques de dégradation des habitats des dugongs et prendre des mesures afin de la réduire s'approprier

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre :

- a) *Déterminer et faire en sorte de renforcer le rétablissement d'habitats en nappes de zostères dégradées utilisées par les dugongs*
- b) *Identifier et entreprendre des mesures où approprié s'améliorer le rétablissement d'habitats de mangroves et reliefs de coraux dégradés utilisés par les dugongs*
- c) *Prendre des mesures afin de restaurer les habitats dégradés*

3.4 déterminer et réhabiliter là où cela est approprié les habitats dégradés des dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

- a) *Déterminer et prendre des mesures là où cela s'avère être approprié afin de renforcer le rétablissement des habitats en nappes de zostères dégradés utilisés par les dugongs*

Objectif 4 – Améliorer nos connaissances des habitats de dugongs à travers la recherche et le suivi

4.1 Mener un travail de recherche et de suivi des principaux habitats de dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Mener des études de référence ou collecter des informations secondaires relatives aux habitats des dugongs en utilisant des technique alliant le rapport coût- efficacité là où cela est possible, y compris un travail de suivi basé sur la communauté*
- b) *Initier ou continuer le travail de suivi à long terme des priorités en terme d'habitats des dugongs*
- c) *Promouvoir l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles pour les études en matière de recherche et de gestion, là où cela est possible*
- d) *Impliquer les communautés locales dans les programmes de recherche et de suivi en organisant des formations si nécessaire*
- e) *Revoir et évaluer de façon périodique les activités de recherche et de suivi*
- f) *Déterminer et inclure les besoins prioritaires en matière de recherche et de suivi dans plans d'actions régionaux et sous-régionaux*

Sensibilisation et enseignement

Objectif 5 – Renforcer la sensibilisation relative à la conservation des dugongs

5.1 Etablir des programmes informatifs d'enseignement et sensibilisation

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Collecter, développer et fournir du matériel d'enseignement (ex. site web régional spécialisés)*

- b) *Déterminer les personnes/ champions qui aideraient à élaborer des messages relatifs aux besoins de conservation des dugongs et leurs habitats*
- c) *Fonder des centres d'apprentissage/ formation pour les communautés*
- d) *Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'information systématique via les médias*
- e) *Elaborer et mener programmes d'enseignement et sensibilisation concentrés pour les groupes visés (ex. les dirigeants, les professeurs, les écoles, les communautés de pêcheurs, les utilisateurs de subsistance et coutumier, les médias)*
- f) *Promouvoir l'introduction de la conservation et biologie des dugongs dans les programmes d'enseignement des écoles*
- g) *Organiser des événements spéciaux relatifs à la conservation et la biologie des dugongs (Journée du dugong, année du dugong, des colloques, des ateliers d'enseignement pour les communautés)*
- h) *Promouvoir la participation de tous aux activités de conservation*
- i) *Impliquer les différents intervenants y compris les dirigeants clés, les utilisateurs de subsistance et coutumiers et les communautés locales en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservation et gestion*
- j) *Encourager la participation d'institutions gouvernementales, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non-gouvernementales, le secteur privé et la communauté au sens large du terme (ex. les étudiants, les volontaires, les communautés de pêcheurs, les communautés locales) dans les efforts fournis en matière de recherche, conservation et gestion*
- k) *Mettre en œuvre, là où cela est approprié, un système de primes afin d'encourager la participation de tous.(ex. des T-shirts, la reconnaissance publique et des certificats)*

5.2 Etre en concertation avec les communautés locales afin d'encourager leur participation active aux efforts de conservation

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

Déterminer, élaborer et faciliter la mise en oeuvre des programmes alternatifs (y compris les moyens de subsistance et les primes) qui ne sont pas néfastes aux dugongs et leurs habitats en concertation avec les communautés locales et autres intervenants

Aspects coopératifs

Objectif 6 – Renforcer la coopération à l'échelle nationale et internationale

6.1 Collaborer avec les Etats Signataires et non-Signataires et les aider à lutter contre le commerce illicite et interne, et coopérer dans la mise en œuvre d'activités relatives aux produits des dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Encourager les Etats Signataires qui ne l'ont pas déjà fait de devenir des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*
- b) *Revoir à l'échelle nationale, la conformité aux obligations de la part de CITES relatives au commerce international illicite des parties et produits de dugongs*

- c) *Faciliter une plus grande conformité avec CITES à travers l'organisation de stages de formation des autorités pertinentes en coopération avec d'autres Etats Signataires, le Secrétariat de CITES et d'autres organisations pertinentes*
- d) *Déterminer les voies du commerce international illicite à travers le suivi et la recherche de coopération dans le but d'entreprendre des actions pour la prévention, la dissuasion et, là où cela est possible, l'élimination de façon complète d'une telle pratique*
- e) *Echanger et traiter les information relatives à la conformité et à la question du commerce illicite à intervalles réguliers, à travers par exemple des rapports annuels remis au Secrétariat du MdE et lors des réunions des Etats Signataires*
- f) *Déterminer, empêcher, dissuader, et là où cela est possible éliminer le commerce interne illicite à travers le suivi, l'application de lois, l'identification des manques en matières de capacités d'application de chaque pays, et des stages de formations des cadres de change des procédures exécutoires*

6.2 Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes visant à un échange efficace d'informations

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Déterminer et renforcer les mécanismes existants en matière de coopération à l'échelle régionale et sous-régionale*
- b) *Elaborer un site web et/ou un bulletin afin de faciliter la mise en réseau et l'échange d'informations*
- c) *Elaborer une ressource d'informations sur le web relative à la conservation des dugongs (y compris des données sur les population, la migration, et les projets en cours) basée sur le site web de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ces Ressources*
- d) *Mettre à jour de façon régulière un répertoire des experts et organisations concernées par la la conservation des dugongs*
- e) *Elaborer des réseaux pour la gestion en collaboration pour les populations partagées, dans les régions sous-régionales et, là où cela est approprié, formaliser les dispositions de la gestion coopérative*
- f) *Coopérer là où cela est possible dans l'établissement de zones protégées de frontières marines à travers l'utilisation de frontières écologiques plutôt que politiques*
- g) *Elaborer un format profilé pour les rapports et l'échange d'information (via le Secrétariat du MdE et parmi les Etats Signataires) concernant l'état de la conservation des dugongs à l'échelle nationale*
- h) *Encourager les Etats signataires du MdE qui ne sont toujours pas à parties à la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) de le devenir*
- i) *Encourager les Etats Signataires à devenir parties contractantes des accords globaux de pêcheries tels que l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants(1995) et l'accord de conformité de la FAO (1993) ainsi que la mise en œuvre du code de conduite de la FAO sur des activités de pêche responsable (1995)*
- j) *Entretenir des relations avec les organisations régionales de la pêche dans le but d'obtenir des données relatives à la capture accessoire et afin de les encourager à adopter des mesures pour la conservation des dugongs dans les zones économiques exclusives et les eaux territoriales*
- k) *Déterminer la manière la plus appropriée pour la diffusion de l'information par ex. Internet et les forums pour la sécurité*
- l) *Echanger à intervalles réguliers des informations d'ordre scientifique, technique, et des expertises au sein des nations, des institutions scientifiques, des organisations internationales et non-gouvernementales, afin d'élaborer et mettre en ouvre des pratiques d'approche visant à la conservation des dugongs et leurs habitats*

- m) *Diffuser les connaissances traditionnels relatives aux dugongs, leurs habitats et les pratiques traditionnelles pour une conservation et une gestion culturellement appropriées*
- n) *Mettre à jour de façon régulière les données relatives aux populations des dugongs d'intérêt régional (par ex. rapport aux pas relatif à l'état des choses)*

6.3 Améliorer le travail de coordination entre les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et les communautés relatif à la conservation des dugongs et leurs habitats

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Revoir le rôle et les responsabilités des agences gouvernementales relatives à la conservation et la gestion des dugongs et leurs habitats*
- b) *Désigner une agence chef de file qui serait responsable de la coordination de la conservation à l'échelle nationale ont relaté à la conservation et à la direction de dugongs et leur b d'habitats) Désigne une première agence responsable de coordonner la conservation des dugongs à l'échelle nationale et les politiques de gestion*
- c) *Déterminer les organisations non-gouvernementales s'intéressant à la conservation et la gestion des dugongs*
- d) *Encourager la coopération entre et au sein des gouvernements et les organisations non-gouvernementales, y compris l'élaboration et le renforcement des réseaux nationaux*

6.4 Elaborer et mettre en œuvre une base de données régionale d'informations pertinentes relatives à la conservation et la gestion des dugongs

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

Rassembler les informations pertinentes relatives à la conservation et la gestion des dugongs dans une base de données qui est facile d'accès pour toutes les parties intéressées

Objectif 7 – Promouvoir l'application du MdE

7.1 Encourager tous les Etats de l'Aire de Répartition à participer au MdE et à ses activités de conservation et de gestion

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) *Encourager les Etats non-Signataires à signer le MdE*
- b) *Organiser des ateliers à l'échelle régionale et sous-régionale impliquant les Etats non-Signataires afin de un) Encourager des Etats non-signataire pour signer le b de MoU) Arrange des ateliers régionaux et sous-régionaux impliquant les Etats non-signataires afin de renforcer leur degré de sensibilisation relatif au MdE*
- c) *Envisager, lors de la première réunion des Etats Signataires l'élaboration d'un programme de révision régulière de l'état d'application du MdE*

7.2 Aider le Secrétariat du MdE afin que les objectifs du Plan de Conservation et de Gestion soient atteints

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

Obtenir des sources fiables de financement afin d'aider le Secrétariat de MdE

7.3 Chercher des ressources afin d'aider à la mise en œuvre du MdE

Exemples d'actions spécifiques pouvant être appliquées:

- a) *Donner la priorité aux activités de conservation et de gestion pour le financement*
- b) *Examiner les différentes options de financement avec les gouvernements et autres donateurs telle que la Banque de développement Asiatique, la Banque Mondiale, PNUD, L'Union Européenne, le PNUE, le FFEM, etc*
- c) *Solliciter un moyen de financement ainsi que d'autres contributions de la part des industries ayant des effets néfastes sur les dugongs et leurs habitats (le secteur de la pêche, le tourisme, l'industrie du pétrole, l'immobilier)*
- d) *Examiner les fonds d'aide internationaux et autres primes les Etats Signataires qui effectuent vraiment un travail de gestion des populations*

7.4 Créer des liens et développer des synergies entre d'autres conventions pertinentes régionales sur la conservation, les MdE et Accords

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en œuvre:

Déterminer, faciliter et examiner les liens avec d'autres forums internationaux, régionaux et sous-régionaux, d'autres conventions, accords et MdE

Les domaines présentant des difficultés

Objectif 8 – Améliorer la protection légale des dugongs et leurs habitats

8.1 Encourager tous les Etats de l'Aire de Répartition, et s'assurer que les Etats Signataires intègrent la conservation des dugongs et leurs habitats ainsi que des mesures de protection dans leur législation nationale

Exemples d'actions spécifiques pouvant être appliquées:

- a) *Encourager les Etats Signataires du MdE qui ne l'ont pas fait auparavant de devenir Partis à la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS)*
- b) *Encourager l'élaboration du loi visant à la protection des dugongs et leurs habitats tout en reconnaissant l'existence de systèmes traditionnels de gestion*
- c) *Revoir les politiques internes et lois afin de mettre un terme aux écarts et obstacles à la conservation des dugongs*
- d) *S'assurer de l'existence de sanctions appropriées pour tout dommage porté aux dugongs ou la destruction de leurs habitats, organiser des formations pour les autorités relatives à la répression, renforcer la sensibilisation publique afin de promouvoir la surveillance via des rapports relatifs aux activités illicites*

8.2 Revoir et là où cela est nécessaire, renforcer la protection légale des dugongs et leurs habitats.

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre :

Coopérer dans l'application des lois afin d'assurer l'application compatible de lois au sein et entre les juridictions (y compris via les accords bilatéraux/multilatéraux)

Objectif 9 – Améliorer la coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale relative au renforcement de capacités

9.1 Promouvoir le renforcement de capacité à tous les niveaux afin de renforcer les mesures de conservation

Exemples d'actions spécifiques pouvant être mises en oeuvre:

- a) Déterminer les besoins en renforcement de la capacité en termes de ressources humaines, connaissances et équipements*
- b) Fournir des formations (via les ateliers par ex.) sur les techniques de gestion et de conservation des dugongs et leurs habitats aux institutions pertinentes, personnes et communautés locales*
- c) Coordonner des programmes de formation et des ateliers*
- d) Développer des partenariats avec les universités, les institutions de recherche, les ONG, les organes de formation et autres organisations pertinentes afin de soutenir les initiatives de renforcement de capacité*
- e) Déterminer, évaluer, élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour les communautés locales, ONG, des organisations en relation avec les communautés, les médias, les cadres de répression, les décideurs*
- f) Améliorer la capacité à tous les niveaux afin d'élaborer et entreprendre des programmes de recherche conjoints relatifs aux dugongs et leurs habitats*
- g) Organiser des forums (locaux, nationaux et régionaux selon les besoins) en y impliquant tous les intervenants pertinents afin de permettre un meilleur partage des connaissances et un meilleur renforcement de capacité*
- h) Fournir des formations relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de réhabilitation des communautés*
- i) Fournir aux communautés locales et organisations nationales pertinentes les équipements de base nécessaires permettant la protection, la conservation et la gestion des dugongs et leurs habitats*